

# Surpopulation féline : les détails d'un plan ambitieux

Le 20 septembre 2010, Animaux en Péril adresse à ses membres une pétition destinée à appuyer un projet de loi émis par le S.P.F. Santé publique (administration du Ministère de la Santé publique). Ce projet mémorable établit un plan quinquennal de renforcement de la stérilisation des chats sur le territoire belge; la loi, si elle passe, permettra non seulement de résorber la surpopulation en refuge, mais également d'équilibrer le nombre de félins et le nombre de foyers prêts à les accueillir.

Le plan du S.P.F. Santé publique se base sur un Avis du Conseil du Bien-Être, et son enjeu est un des plus cruciaux de l'histoire de la protection animale: il pourrait mener à une véritable révolution, en éliminant les causes d'un fléau plutôt que de traiter ses symptômes chaque année. C'est pourquoi vous trouverez dans ce trimestriel un nouvel exemplaire de notre pétition: un record de signatures est nécessaire pour appuyer cette mesure historique et montrer à nos politiques que leur fermeté mérite le soutien de tous les amis des animaux.

Depuis des années, la situation du chat empire. En 2009, pas moins de 37.000 chats et chatons ont pris le chemin des refuges, un chiffre monstrueux et cependant incomplet, puisque beaucoup de refuges renoncent à tenir le compte des chatons qu'ils reçoivent. Un tiers de ces animaux a été euthanasié. À ce constat effarant il faut ajouter un massacre dont

les chiffres exacts sont inconnus: celui des chatons éliminés directement par des propriétaires qui les noient, les jettent contre des murs ou les enterrent vivants. D'autres sont abandonnés dans la nature et meurent à petit feu, ou bien mènent une vie d'errance, d'insécurité et de maladie; ainsi se développe une population marginale qui donnera à son

tour naissance à plus de chatons, et générera des solutions violentes telles que la tristement célèbre chasse aux chats.

L'équation est simple: le nombre de chats excède le nombre de places en foyer. Les refuges débordés, qui ont pour raison d'être le bien-être animal, se voient condamnés à euthanasier les

## GROUPE DE TRAVAIL CHATS ERRANTS ET CHATS DE REFUGE: QUE PRECONISAIT À L'ORIGINE LE CONSEIL DU BIEN-ÊTRE?

Le Plan quinquennal présenté plus haut a été établi sur base d'un Avis du Conseil du Bien-Être qui dégage deux axes: la surpopulation des chats de refuge et celle des chats errants. En voici les points principaux:

- une reproduction incontrôlée est à l'origine de l'apparition de grandes populations de chats errants et d'une surpopulation dans les refuges.
- la reproduction des chats domestiques peut être évitée par la stérilisation des animaux mâles et femelles, de préférence avant leur maturité sexuelle. Eu égard au résultat limité à mitigé de plusieurs campagnes de sensibilisation à la stérilisation des chats, le groupe de travail estime nécessaire d'imposer la stérilisation des chats domestiques.
- cette obligation doit s'appliquer à tous les chats et devrait s'étendre, moyennant une période transitoire, aux chats actuellement détenus. Au cours de cette période, les mesures doivent être prises pour inciter la population à se mettre en ordre anticipativement par rapport à la future obligation.
- pour permettre le contrôle de cette mesure, l'instauration d'une identification (et d'un enregistrement) obligatoire des chats s'impose.
- les personnes qui s'enregistreront en tant qu'éleveur<sup>1</sup> devront faire pratiquer la stérilisation, l'identification et l'enregistrement.
- la Ministre devrait obliger chaque ville/commune à établir une politique d'action en matière de chats errants, visant à capturer, stériliser et relâcher les chats.

En raison de sa complexité, la problématique des chats errants fera l'objet d'une transcription dans un projet de loi séparé; l'Administration de la Ministre de la Santé publique travaille déjà sur le sujet à l'heure où nous écrivons ces lignes.

<sup>1</sup> Par éleveur, on désigne toute personne qui permet à son animal de se reproduire, que ce soit en vue de le donner ou de le vendre. Pour rappel, donner un animal est considéré par la loi comme une commercialisation à titre gratuit. Toute personne donnant des chatons nés de ses propres chats est donc légalement considérée comme un éleveur.

## MAIS AU FAIT, LE CONSEIL DU BIEN-ÊTRE, C'EST QUOI?

Le Conseil du Bien-Être animal est un organe consultatif dépendant du Ministère de la Santé Publique, et dont les représentants sont nommés par Arrêté royal. Il regroupe entre autres des représentants des éleveurs, des marchands, des vétérinaires, des consommateurs et des agriculteurs. Les S.P.A. sont représentées par Animaux en Péril (Jean-Marc Montegnies), Gaia (Michel Vandenbosch), l'A.N.S.P.A. (Georges Potelle) et le C.N.P.A (Marleen Elsen).

Le Conseil du Bien-Être étudie les problématiques que lui soumet la Ministre de la Santé publique en matière de bien-être animal, et travaille en cellules dont la composition varie en fonction des thématiques abordées. En plus des membres habituels du Conseil, ces groupes de travail accueillent également des invités des secteurs concernés.

Une cellule doit obtenir un consensus avant de remettre un Avis à la Ministre: l'unanimité est une obligation, ce qui impose à chacun de mettre de l'eau dans son vin, et explique pourquoi un ou deux ans sont parfois nécessaires avant d'obtenir un résultat. Cette situation est frustrante pour les S.P.A. qui souhaiteraient obtenir des Avis plus tranchés en faveur des animaux, mais il importe de rester pragmatique: une demi-victoire est certainement préférable à pas de victoire du tout.

Une fois le consensus obtenu, l'Avis est remis à la Ministre de la Santé. Cette dernière n'a pas pour obligation d'en tenir compte, mais doit alors justifier son refus. À défaut d'avoir le poids que nous souhaiterions lui donner, le Conseil du Bien-Être animal n'en est donc pas moins un outil intéressant et efficace, qui fait rêver beaucoup d'associations étrangères.

animaux excédentaires afin de remédier au laxisme des propriétaires de félins. Les campagnes de sensibilisation n'ayant aucune influence sur les chiffres, ces S.P.A. réclament depuis des années la stérilisation obligatoire. Aujourd'hui, l'extraordinaire opportunité se présente.

### Que prévoit exactement le plan quinquennal?

**Etape 1 :** tous les chats placés par un refuge seront stérilisés, soit au refuge même, soit après adoption. Les chats stérilisés doivent aussi être identifiés et enregistrés dans une base de données commune à tous les refuges.

**Etape 2 :** dans un second temps, tous les chats âgés de plus de 6 mois placés par un refuge doivent être stérilisés, identifiés et enregistrés avant l'adoption. Pour les chats plus jeunes, l'étape 1 reste valable.

**Etape 3 :** les chats âgés de moins de six mois placés par un refuge doivent aussi être stérilisés, identifiés et enregistrés avant l'adoption.

**Etape 4 :** les chats vendus par les éleveurs doivent être stérilisés avant la vente. Les animaux doivent être identifiés et enregistrés.

**Etape 5 :** toute publicité pour des chats est interdite.

**Etape 6 :** tout chat né après le 01/01/2011 doit être stérilisé, identifié et enregistré.

Cette dernière étape vise les chats de particuliers, et représente une immense victoire après l'échec de la sensibilisation. Le temps du choix est passé: attendu que les propriétaires n'ont pour la plupart jamais assumé leurs responsabilités sur base volontaire, ils seront désormais contraints à prendre en compte le bien-être global de l'espèce féline.

### Les questions que vous vous posez...

La médiatisation du plan quinquennal ayant été réduite dans un premier temps à sa plus simple expression, des questions ont subsisté dans l'esprit de certains, et il n'est pas inutile de revenir sur certains points.





### **Est-ce qu'identification et stérilisation obligatoires sont forcément liées?**

Oui. Exiger et contrôler la stérilisation d'un animal ne sera possible que si un propriétaire responsable est déterminé avec certitude. Sans cela, beaucoup de particuliers continueront à faire ce qu'ils ont toujours fait, à savoir prétendre que l'animal ne leur appartient pas dès qu'il est question de déboursier une quelconque somme pour son bien-être.

Tous les mammifères domestiques (chiens, chevaux, bovins, ovins) sont désormais identifiés. Seul le chat demeure à la traîne, triste parent pauvre de la protection animale. Pourquoi? Car sa présence est banalisée à l'extrême, voire envahissante; beaucoup de gens le considèrent au mieux comme un élément sans intérêt du décor, et au pire comme une nuisance. D'autres le tolèrent, l'apprécient même tant qu'il ne coûte rien ou presque, mais cette sympathie de surface résiste rarement au test de la responsabilité financière, pourtant partie intégrante d'une véritable prise en charge.

Les conséquences? Outre la surpopulation, de loin la pire, se pose aussi le problème des animaux perdus: alors que le nombre de chiens et de chats arrivant dans les refuges est globalement le même, plus de 12.000 chiens sont restitués chaque année à leur propriétaire, contre à peine un millier de chats... C'est parfois la fin du parcours pour l'animal, et il ne restera à ses propriétaires qu'à déplorer leur manque de précautions les plus élémentaires pour assurer sa sécurité. Aimer son chat, c'est aussi le protéger.

### **À terme, est-ce que le plan quinquennal ne signifie pas la disparition du chat européen?**

Bien sûr que non. Le but est simplement d'obtenir un équilibre entre les naissances et les personnes capables de détenir des chats dans de bonnes conditions. L'égoïsme et l'avarice de nombreux propriétaires ont généré un trop-plein qu'il va maintenant falloir résorber. De ce constat est né le plan quinquennal.

La reproduction d'un chat demeurera autorisée pour les propriétaires qui en feront la demande, et il y aura donc des chats aussi longtemps qu'il y aura des

volontaires pour en adopter. La différence sera une nouvelle symétrie entre les deux catégories. Elle résoudra à la source les problèmes d'abandon, d'errance, mais aussi de maltraitance, puisque le chat surabondant et non identifié est une proie facile dont la disparition passe souvent inaperçue. Moins fréquent, le chat sera plus aimé et mieux défendu.

Refuser la stérilisation du chat, c'est se faire complice du génocide en cours et rejeter une révolution qui pourrait changer le monde afin de le rendre meilleur

pour tous. La quantité s'oppose à la qualité ici comme ailleurs: la surpopulation signifie une existence médiocre et une vulnérabilité accrue pour la plupart de nos chats. Leur reproduction n'est pas un bienfait en soi: elle ne se justifie qu'à travers des critères minimum de bien-être, non seulement au niveau de l'individu, mais également au niveau de l'espèce dans son entièreté.



## **NOUVELLE COLLABORATION ENTRE RTL-TVI ET ANIMAUX EN PÉRIL**

Le travail du journaliste Alain Diels a été particulièrement remarquable au cours de cette campagne. Sa présentation approfondie des enjeux et des solutions lors de l'émission Reporters (RTL-TVI) a remis la question féline à sa vraie place: celle d'un débat de société. Le chat a en effet une importance énorme pour nombre d'entre nous. Mais pour familière qu'elle soit, l'espèce est souvent mal considérée: la plupart des gens la regardent comme un réservoir inépuisable de compagnons bon marché; que ces derniers s'obtiennent sans frais mais au prix d'un génocide annuel ne les gêne absolument pas.

Le reportage a représenté une excellente occasion de relayer un message qui sauvera la vie à des dizaines de milliers de chats si le projet de loi est adopté: PAS DE PROTECTION SANS STÉRILISATION. Merci à Alain Diels et à RTL-TVI pour avoir montré la réalité sans fard, et pour avoir consacré plusieurs séquences à Animaux en Péril, nous permettant ainsi d'approfondir notre propos: sur plusieurs jours de tournage, deux se sont déroulés dans notre refuge ou du moins en présence de notre équipe. Les journalistes ont ainsi pu illustrer les différentes étapes de notre travail en relation avec la problématique du chat errant: capture, stérilisation et remise en liberté, abandon et adoption de chatons à l'accueil, et distribution de pétitions en faveur de la stérilisation sur les marchés.

Autre motif de satisfaction: le taux d'audience a été particulièrement spectaculaire, une victoire puisqu'il s'agit d'un sujet crucial impliquant la vie de très nombreux chats. Plus de 490.000 téléspectateurs ont ainsi suivi les débats, soit 30% des parts de marché à l'heure de l'émission le jour de sa diffusion.